



505 WORLD CHAMPIONSHIP LA ROCHELLE 2012

Préambule & Définitions

1 Autorité Organisatrice

L'autorité organisatrice est la Société des Régates Rochelaises en accord avec l'Association Française des 505 sous l'égide de l' « International 505 Class Yacht Racing Association ».

Société des Régates Rochelaises

Avenue de la Capitainerie - Port des Minimes

17000 LA ROCHELLE

France

Téléphone +33 5 4644 6244

Fax +33 5 4634 1112

E-mail : info@srr-sailing.com

Web : www.srr-sailing.com

2 Publication et modification de l'état du document de l'Avis de Course.

Ce document ne sera publié que sur les sites Web de l'événement dont :

<http://www.505world2012.com/>

<http://www.srr-sailing.com>

La version ou numéro de mise à jour de l'Avis de Course apparaît sur la droite du pied de page

L'état (Provisoire ou Définitif) apparaît sur la gauche du pied de page.

CHAMPIONNAT DU MONDE 2012 - 505

LA ROCHELLE - France

AVIS DE COURSE

La Société des Régates Rochelaises en tant qu'Autorité Organisatrice, en accord avec l'Association Française des 505, organise le 57^e Championnat du Monde 2012 sur le plan d'eau de La Rochelle du 15 au 27 Juillet 2012.

1 REGLES

- 1.1 La régate sera régie par les Règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de l'ISAF (RCV)
- 1.2 Les prescriptions de la Fédération Française de Voile s'appliqueront, telles que définies dans l'Annexe 1
- 1.3 Les Règles de l'International 505 Class Yacht Racing Association s'appliqueront.
- 1.4 L'Avis de Course et les Instructions de Course, incluant leurs éventuels amendements, s'appliqueront.
- 1.5 En cas de conflit dans la traduction, le texte anglais prévaudra.

2 PUBLICITE

La régate est classée en Catégorie C en accord avec la Régulation 20 de l'ISAF. Les prescriptions de la Fédération Française de Voile s'appliqueront aux concurrents français. Il pourra être demandé aux bateaux en compétition d'afficher la publicité du sponsor de l'événement proposée par l'autorité organisatrice.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTIONS

- 1.1 Le Championnat du Monde est ouvert à tous les membres à jour de leur cotisation à l' « International 505 Class Yacht Racing Association ».
- 1.2 **La Coupe Internationale de France** sera courue dans le cadre du Championnat du Monde, il est ouvert à tous les équipages inscrits aux Championnat du monde
- 1.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant la fiche d'inscription disponible sur le site Web de l'événement et en s'acquittant des droits à payer.
- 1.4 Tous les concurrents doivent être membres d'une Autorité Nationale reconnue par l'ISAF.

2 DROITS A PAYER

- 2.1 Les droits à payer s'élèvent à **€400** s'ils sont payés avant le 1^{er} Juin 2012. A partir du 2 Juin, les droits à payer s'élèveront à **€500**. Pour les équipages dont les deux membres auront moins de 26 ans le 1^{er} Juillet 2012, les frais d'inscriptions seront de **€ 300** s'ils sont payés avant le 1^{er} juin 2012 et de **€ 350** à partir du 2 juin.
- 2.2 Les frais d'inscription incluent l'admission à tous les événements sociaux prévus pour les concurrents. Des tickets supplémentaires pour des événements sociaux ou d'autres prestations pourront être vendus avant ou pendant la régate.
- 2.3 Les droits seront payés de préférence par transfert de fonds électronique sur le compte suivant :

Nom de la Banque : Banque Populaire Centre Atlantique
Adresse de la banque : 107 Av. Michel CREPEAU – 17000 La Rochelle
Code EAN : FR76 1360 7005 3864 2194 6834 884
BSB : CCBPFRPPNIO
Numéro du compte : 64219468348
Nom du compte : ASS STE DES REGATES ROCHELAISES

Veillez vous assurer que le numéro du bateau et le nom du barreur sont bien inclus dans la référence du paiement. Veuillez envoyer par e-mail les détails du paiement au trésorier à info@srr-sailing.com.

4.3 Aucun remboursement ne sera possible après réception de l'inscription.

3 PROGRAMME DES REGATES

3.1 Inscriptions, Jauge et Inspection des bateaux :

Dimanche 15 Juillet 2012	de 10 h 00 à 17 h 00
Lundi 16 Juillet 2012	de 09 h 00 à 18 h 00
Mardi 17 Juillet 2012	de 09 h 00 à 18 h 00
Mercredi 18 Juillet 2012	de 09 h 00 à 18 h 00
Jeudi 19 Juillet 2012	de 09 h 00 à 18 h 00
Vendredi 20 Juillet 2012	de 09 h 00 à 17 h 00

3.2 Dates des courses

5.2.1 Pré-Mondial :

Mardi 17 Juillet 2012	3 courses à suivre
Mercredi 18 Juillet 2012	3 courses à suivre
Jeudi 19 Juillet 2012	3 courses à suivre
	Remise des Prix du Pré-Mondial

Il sera couru un maximum de 3 courses par jour lors du Pré-Mondial

L'heure prévue du premier signal d'avertissement de chaque jour sera indiquée dans les Instructions de Course.

5.2.2 Mondial :

Samedi 21 Juillet 2012	2 courses à suivre
Dimanche 22 Juillet 2012	1 course, 1 course recourue si nécessaire
Lundi 23 Juillet 2012	2 courses à suivre
Mardi 24 Juillet 2012	Jour de repos
Mercredi 25 Juillet 2012	2 courses à suivre
Jeudi 26 Juillet 2012	1 course, 1 course recourue si nécessaire
Vendredi 27 Juillet 2012	1 course, 1 course recourue si nécessaire
	Remise des Prix du Mondial

Il sera couru un maximum de 2 courses par jour lors du Mondial

L'heure prévue du premier signal d'avertissement de chaque jour sera indiquée dans les Instructions de Course.

3.3 Si deux courses ou plus doivent être courues le même jour, le signal d'avertissement pour chaque course à suivre sera envoyé dès que possible. Pour prévenir les bateaux qu'une nouvelle course va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore au moins quatre minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.

4 JAUGE

4.1 Les contrôles de jauge auront lieu dans les locaux du pôle Olympique.

4.2 Chaque bateau devra présenter un certificat de conformité de la Classe 505 valide.

4.3 Seuls deux jeux de voiles, un jeu d'espars et une dérive et un safran peuvent être présentés au contrôle.

4.4 Chaque bateau devra en outre présenter au contrôle l'équipement de sécurité additionnel suivant :

- (1) Un bout de remorquage de 10 mètres de longueur et 6 mm de diamètre minimum
- (2) Une pagaie dont la pelle doit faire au moins 250 mm x 125 mm de surface
- (3) Un gilet de sauvetage homologué pour chaque membre de l'équipage

4.5 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment pendant les régates.

5 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de course seront disponibles lors des confirmations d'inscription. Elles seront mises sur les sites Web de l'événement préalablement aux confirmations d'inscription.

6 LIEU DE REGATE

6.1 La régata sera organisée par la Société des Régates Rochelaises, elle aura lieu dans la baie de La Rochelle, France.

7 LES PARCOURS

Les parcours seront détaillés dans les Instructions de Course. Le système de Départ au Lièvre sera utilisé pour toutes les courses sauf si le Président du Comité de Course en décide autrement.

8 SYSTEME DE PENALITE

Un Jury International sera constitué pour la régata, ses décisions seront sans appel comme prévu dans la RCV 70.5

9 CLASSEMENT

9.1 Le Système de Points a Minima de l'Annexe A s'appliquera.

9.2 3 courses validées seront nécessaires pour valider le Championnat.

9.3 Quand 3 courses seulement ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.

9.4 Quand 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

9.5 Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

10 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

10.1 Tous les bateaux accompagnateurs doivent s'inscrire auprès de l'Autorité Organisatrice avant la première course de la régata, en précisant le nom de toutes les personnes à bord et le numéro de voile de tous les bateaux qui lui sont associés.

10.2 Les directeurs d'équipes, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester au moins 50 mètres en dehors de toute zone où des bateaux sont en course depuis le signal préparatoire au départ et jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course ait annoncé un retard, un rappel général ou une annulation.

10.3 Les bateaux accompagnateurs devront s'identifier clairement en arborant un pavillon fourni par l'organisation après inscription du bateau.

10.4 Les équipages de tous les bateaux accompagnateurs et bateaux du jury doivent assister aux briefings concernant la sécurité du Championnat.

10.5 Il est demandé aux bateaux accompagnateurs et aux bateaux du jury de rester à tout moment à l'écoute de la fréquence radio de la Sécurité. Ils seront appelés à participer aux opérations de sécurité si le Président du comité de course le demande.

11 COMMUNICATIONS RADIO

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12 PRIX

12.1 Championnat du Monde :

Trophées de Classes perpétuels :

Le Globe	1 ^{er} au classement général
La Jonque Chinoise	2 ^e au classement général
Le Trophée Willis	3 ^e au classement général

Prix de la Régata :

En plus des trophées perpétuels, les prix suivants seront attribués :

Les dix premiers équipages au classement général

La première barreuse féminine

Le premier barreur jeune de moins de 25 ans (au 1^{er} janvier 2012)

Le dernier bateau au classement général sans tenir compte des courses enlevées

Des « prix journaliers » seront attribués chaque jour

12.2 Coupe Internationale de France :

Prix de la régata

1^{er} au classement général

2^e au classement général

3^e au classement général

Classement perpétuels des équipages Français :

1^{er} au classement général des équipages Français

2^e au classement général des équipages Français

3^e au classement général des équipages Français

Challenge du meilleur équipage féminin ou mixte

Challenge du meilleur équipage espoirs

Challenge du meilleur équipage d'un bateau antérieur au FRA 8400

13 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques, voir règle 4 :
Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de
dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant,
pendant, qu'après la régata.

14 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit être assuré aux tiers pour une couverture minimum de 1,5
millions d' Euros. Si un concurrent ne possède pas l'assurance appropriée, il lui sera possible
de contracter une assurance spécifique pour cet événement auprès d'une Compagnie
appropriée par l'intermédiaire de l'autorité organisatrice. Les détails en seront indiqués sur le
site Web de l'événement. Un certificat de valabilité devra être présenté lors de la confirmation
d'inscription s'il n'a pas été envoyé à l'avance.

15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, envoyer un courriel à : info@srr-sailing.com
ou à Contact@cinquo.org

Des informations concernant l'hébergement à La Rochelle peuvent être visible sur
<http://www.505world2012.com/> where to stay

ANNEXE 1 “PRESCRIPTIONS FEDERALES”

FFVoile Prescriptions to RRS 2009 – 2012 Applying to foreign competitors

RRS 64.3:

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68:

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70. 5:

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3:

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88:

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91:

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.